



Communication sur le Progrès 2022

Global Compact des Nations Unies

F A B R I C A N T

F R A N Ç A I S

DÉCLARATION DE SOUTIEN CONTINU DE LA PART DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

À nos parties prenantes :

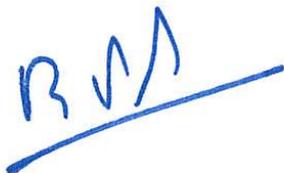
Je suis heureux de confirmer que Pellet- ASC réitère son soutien envers les Dix principes du Global Compact des Nations Unies dans les domaines des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Dans cette communication annuelle sur les progrès, nous décrivons les actions que nous mettons en œuvre pour améliorer constamment l'intégration du Global Compact et de ses principes à la stratégie, à la culture et aux opérations journalières de notre entreprise.

Nous nous engageons également à partager ces informations avec nos parties prenantes par le biais de nos principaux canaux de communication.

Bien sincèrement,

PDG
Roland Pocachard



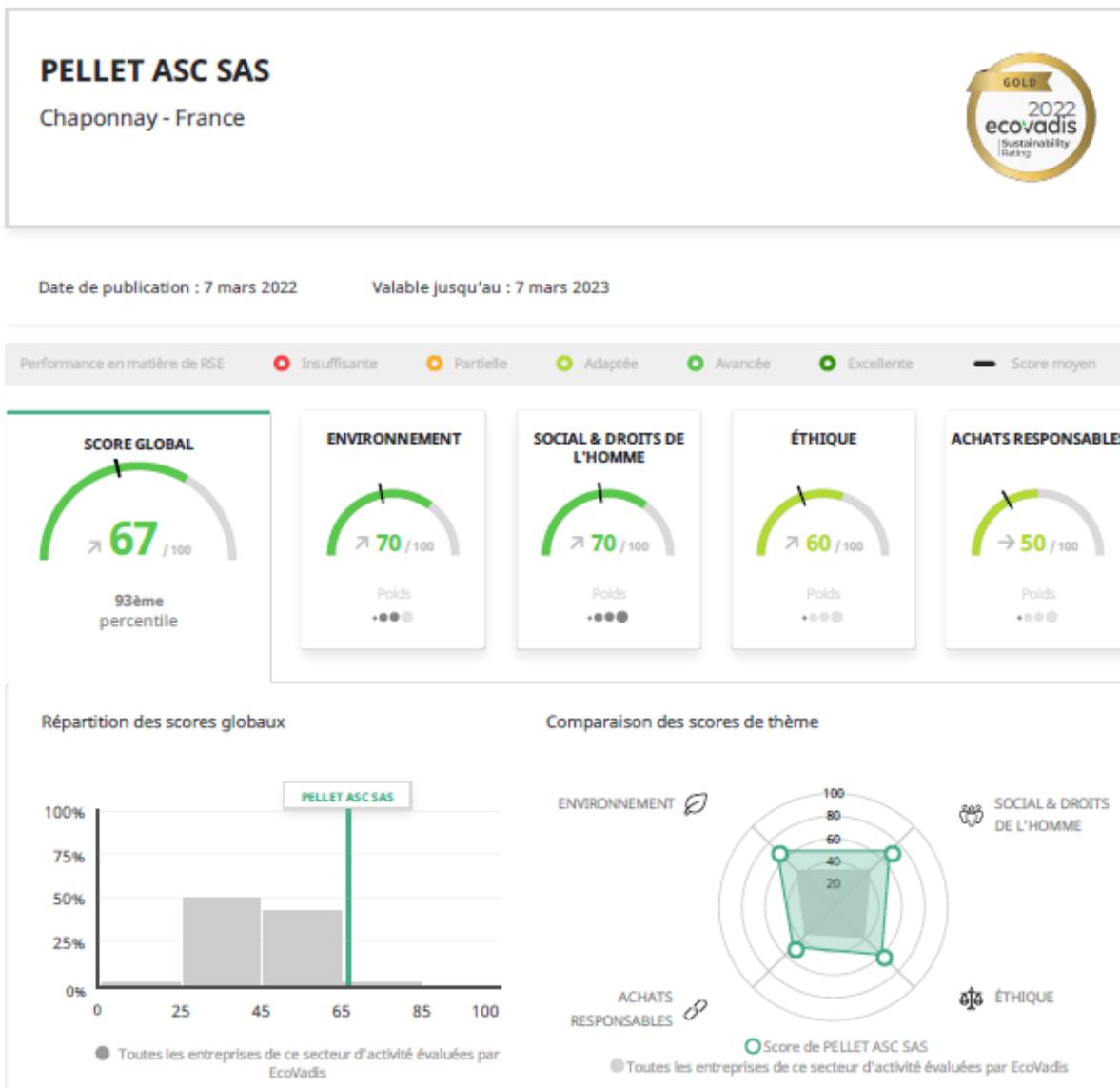
Présentation de l'entreprise

Avec plus de 100 ans d'expertise dans le domaine du sanitaire et précurseur en matière de confort et de sécurité dans la salle de bains et les toilettes (sièges de douche et barres d'appui), la société PELLET-ASC propose des accessoires sanitaires innovants et non-stigmatisants, pour permettre à chacun, quel que soit ses contraintes et en accord avec son mode de vie, d'équiper harmonieusement sa salle de bain ou ses toilettes.

Fabricant Français, maîtrisant toute sa chaîne de fabrication, de la conception à la distribution, c'est dans ce cadre que la société s'engage à trouver des solutions efficaces pour garantir et pérenniser le bien-être des personnes de tous âges.

La société est certifiée ISO 9001.

En 2022, nous avons renouvelé notre évaluation ECOVADIS et nous avons obtenu une note de 67/100. Grâce à ce score nous avons obtenu une médaille Gold nous démontrons ainsi nos efforts en matière de responsabilité sociétale et de développement durable. ECOVADIS propose un service d'évaluation complet de la Responsabilité Sociétale des Entreprises.



Social et droits de l'Homme



Environnement social

PELLET ASC, respecte la législation à laquelle il est soumis, à savoir le code du travail Français.

Nous avons rédigé une charte sur les conditions de travail et une charte sur la santé et la sécurité, les différents points évoqués en sont issus. Le personnel est représenté par des instances élues par les salariés, ceux-ci peuvent signaler des situations qui leur paraîtraient anormales à travers le dispositif, tel que le **Comité Social et Economique**.

Les représentants du personnel sont régulièrement consultés sur des thèmes essentiels tels que les conditions de travail, négociation, résolution de conflits ou toutes autres questions (sécurité...).

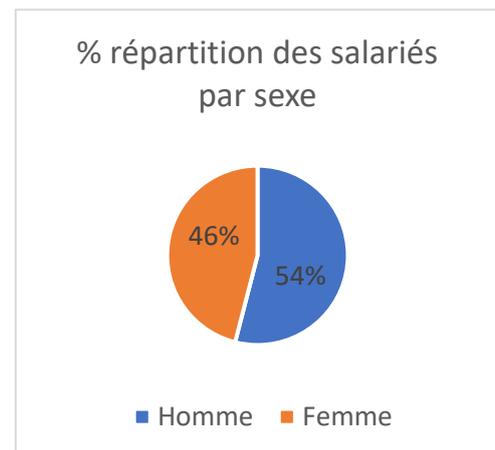
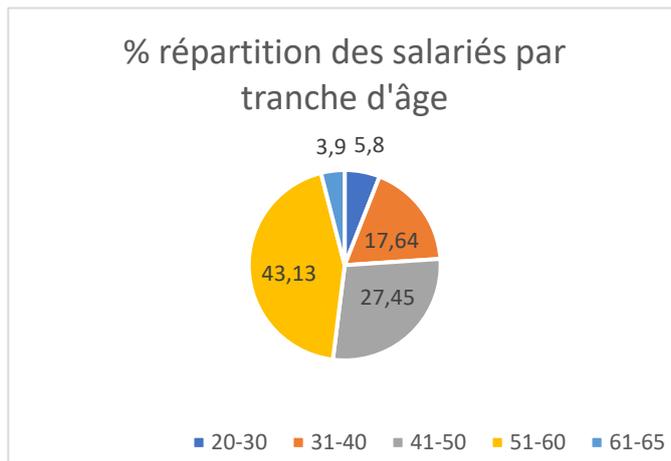
- En plus des congés payés, l'entreprise octroie des jours de congés supplémentaires pour événements familiaux tel que l'ancienneté, mariage, naissance, ...
- Des temps de pause sont prévus durant la journée de travail.
- L'entreprise participe à raison de 50% du montant des chèques restaurants distribués à 100% des employés
- 100% des employés en CDI bénéficient d'une prise en charge de 50% du montant de la mutuelle santé.
- L'entreprise respecte la durée du travail prévue par la législation.
- Les heures supplémentaires sont rémunérées à un taux majoré.
- L'imposition par la menace ou la force, d'heures supplémentaires aux salariés est interdite.

Non-discrimination

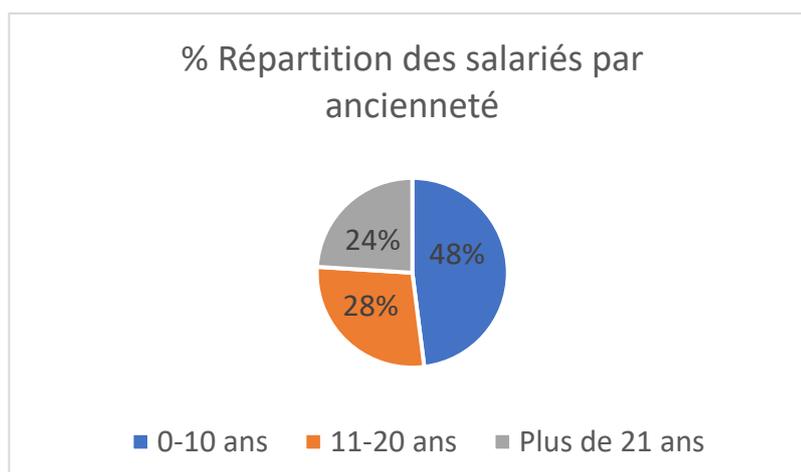
- L'entreprise s'efforce de créer un environnement garantissant l'égalité des chances pour toutes et tous. L'entreprise condamne toute situation de harcèlement ou de discrimination envers ses salariés, dont les représentants du personnel et les représentants syndicaux
- Nous avons nommé, un référent harcèlement et un référent discrimination auprès desquels les salariés peuvent s'exprimer en cas de problème.
- Toute décision de l'entreprise, en matière d'embauche, d'affectation, de rémunération, d'avancement, de formation, de discipline, de retraite et de cessation de la relation de travail se fonde uniquement sur des facteurs objectifs, et n'est pas liée au sexe, à l'âge, la nationalité, l'ethnicité, la race, la couleur, la croyance, le handicap mental ou physique, l'appartenance à une organisation, l'opinion, l'état de santé, le statut marital, l'orientation sexuelle, ou les caractéristiques civiques, sociales ou politiques du travailleur.
Parallèlement Pellet travail avec le secteur du handicap en ayant recours au secteur protégé et adapté (ESAT...)

Social et droits de l'Homme

- Les décisions d'embauche, de promotion et de formation sont basées sur la définition de fonction, le profil professionnel, l'expérience et les compétences des personnes.
- Notre planning de formation intègre les formations liées à la sécurité ainsi que les formations liées au développement des compétences.
- Des entretiens professionnels ont lieu régulièrement.



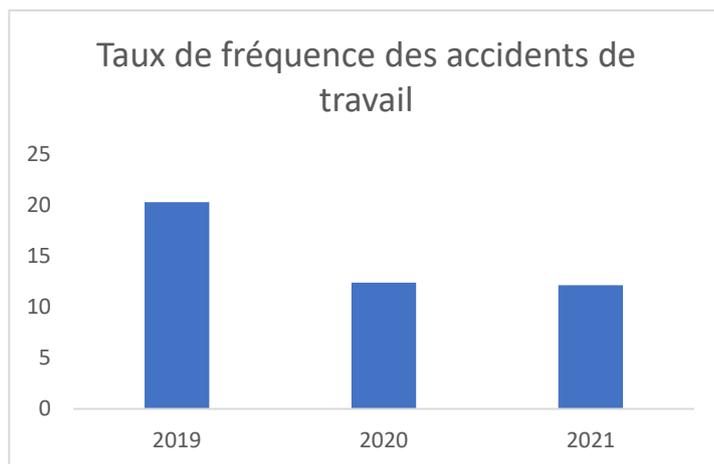
- Soucieuse de la santé et de la sécurité au travail de ses équipes, PELLET ASC a la volonté de promouvoir la qualité de vie au travail et d'assurer la protection de ses acteurs contre l'ensemble des nuisances et risques professionnels.
- Les consignes de santé et de sécurité applicables au sein de l'entreprise sont consultables par l'ensemble des salariés.
- **La protection de la santé** : l'entreprise procède à une évaluation des risques inhérents à ses activités, via le document unique et met en œuvre les actions nécessaires pour les maîtriser et organise la surveillance de la santé de son personnel.
- **La promotion de la qualité de vie au travail** : en réduisant à la source les nuisances et les dangers menaçant la santé physique et mentale : risques chimiques, biologiques, physiques, musculo-squelettiques et psycho-sociaux. L'entreprise fournit gratuitement les équipements de sécurité nécessaires et forme ses salariés aux consignes de sécurité, ainsi qu'à toutes les formations de sécurité obligatoires.



Social et droits de l'Homme

- **La sécurité des locaux** : l'entreprise assure la conformité de ses processus de fabrication, de ses machines et de ses équipements afin qu'ils ne présentent pas de danger en faisant réaliser les Visites Générales Périodiques par un bureau de contrôle extérieur. Ainsi que pour les locaux qui doivent être sûrs et sains, et les équipements de sécurité doivent être présents et en bon état de fonctionnement
- **La prévention** : Pour diminuer les risques d'accidents, l'entreprise s'efforce d'identifier les situations de presque accident et déploie les mesures de prévention associées, des formations sont effectuées. Le Document unique d'analyse des risques est mis à jour annuellement.

Tout accident fait l'objet d'une analyse pour en identifier les causes et mettre en place des mesures correctives.



Environnement

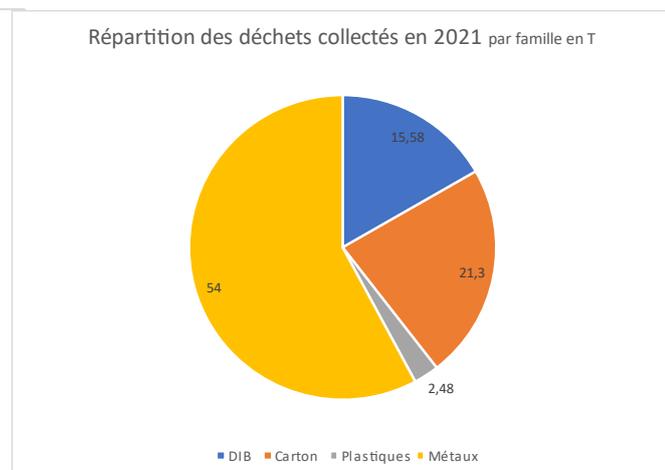
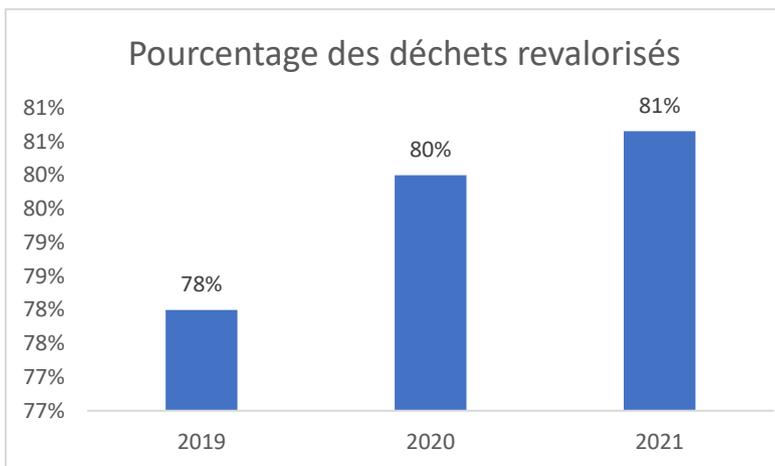


La politique environnementale de notre groupe, s'inscrit dans la perspective du développement durable, pour le groupe PELLET, il s'agit :

D'être un industriel responsable, en

Poursuivant nos efforts dans la gestion des déchets :

- Par une opération de tri des déchets
- Par une opération de revalorisation et recyclage des déchets, en les confiant a des entreprises de collecte et retraitement.
- Par des opérations de diminution des déchets.
- Intégration du cycle de vie de nos produits dans nos process
- Des garanties de 10 ans sur 80 % des produits les plus vendus.



S'assurant que les procédés de fabrication n'affectent pas défavorablement l'environnement.

- Par évaluation des impacts environnementaux des opérations de production et des installations, en s'assurant de l'état de conformité de nos installations.
- Notre Politique achats responsables rappelle que le groupe PELLET-ASC au titre de sa démarche RSE attend de ses fournisseurs qu'ils maîtrisent les impacts de leurs activités et que leurs pratiques soient conformes aux réglementations environnementales qui leur sont applicables ainsi que tous les autres points abordés dans celle-ci, droits de l'homme, éthique des affaires.

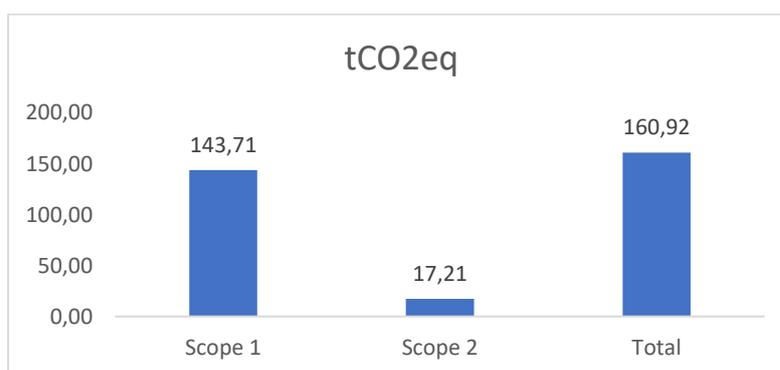
Environnement

| Evaluation RSE | Colonne1 |
|--|----------|
| % de FRN 20/80 Evalués | 100% |
| % de FRN < à notre objectif 3,75 Risque RSE tous critère confondus | 17% |
| % de FRN démontrant un engagement RSE Publique | 42% |
| % FRN Evalués ayant reçu la charte Achats responsable | 100% |

| Impact Economique Local | Colonne2 |
|-------------------------|----------|
| % FRN > 1000 Km | 13% |
| % FRN < 1000 Km | 87% |
| % FRN < 100 Km | 74% |

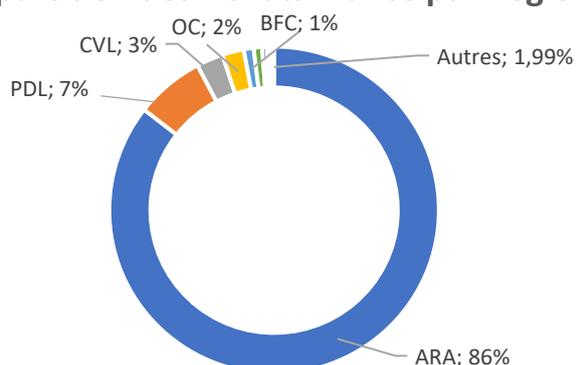
- Promouvoir une gestion environnementale efficace par nos fournisseurs et sous-traitants.
- Par sensibilisation et via une sélection conforme à notre politique Achats responsables.
- Par sélection de sous-traitants à proximité de nos sites de fabrication.
- Par analyse du bilan carbone des transporteurs que nous sollicitons.

Bilan carbone 2021



| France Par Région | Percentage |
|-------------------------|------------|
| Auvergne Rhône Alpe | 86% |
| Pays de Loire | 7% |
| Centre Val de Loire | 3% |
| Occitanie | 2% |
| Bourgogne Franche Comté | 1% |

Répartition des Achats France par Région



Environnement

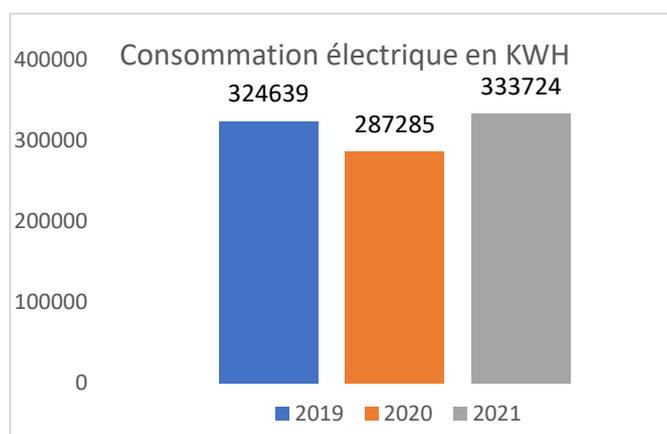
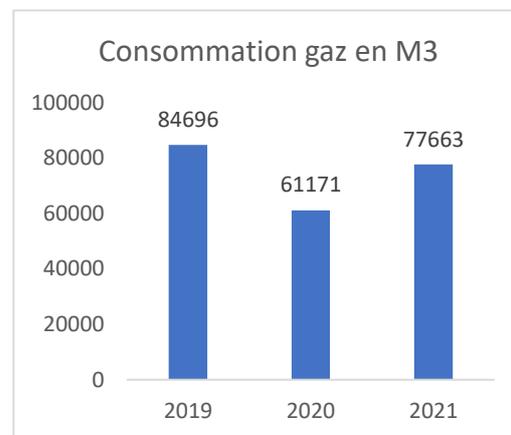
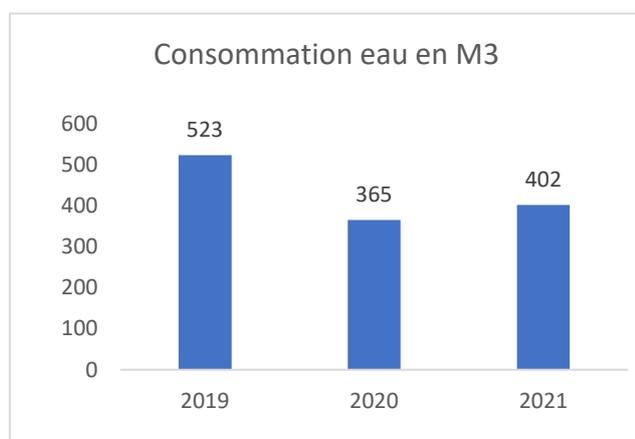
Par la mise en conformité avec l'ensemble des lois et réglementations environnementales en vigueur,

Le groupe PELLET demande à ses Fournisseurs de respecter les réglementations en vigueur concernant les produits et l'accès aux marchés (règlement REACH en Europe).

Prise en compte du risque chimique, nous utilisons l'outil SEIRICH pour gérer nos produits chimiques, celui-ci nous permet de maîtriser la dangerosité des produits aussi bien pour la santé des utilisateurs que pour l'environnement. Toutes les fiche de sécurité sont intégrées dans SEIRICH.

Mesurant la performance environnementale

- En contrôlant le suivi de notre consommation en eau, gaz et électricité



Lutte contre la corruption

Nous avons rédigé une charte éthique dans laquelle, le groupe PELLET-ASC condamne toute forme de corruption et proscrit les situations de conflit d'intérêt impliquant ses collaborateurs ainsi que ses Fournisseurs. Le maintien des relations du groupe avec ses fournisseurs sera conditionné au fait que ceux-ci se refuseront à tout acte de corruption ou blanchiment d'argent, à toute situation de conflit d'intérêts ou à toute autre violation des dispositions légales applicables dans les pays où ils opèrent. En matière de cadeaux et d'invitations, la règle de la transparence s'impose en toute circonstance, les cadeaux reçus ou offerts dans le cadre de relations d'affaires sont signalés à la hiérarchie, et soumis à autorisation. Un code de conduite a été réalisé, dans lequel nous retrouvons les bonnes pratiques anticorruptions ainsi qu'une procédure d'alerte, avec mise en place d'un référent.

Aucune alerte n'a été signalée auprès des référents.